

FORMATION AMIANTE SOUS-SECTION 4 – ENCADRANT DE CHANTIER

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante le stagiaire encadrant de chantier sera capable de :

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante ;
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrant technique ;
- Transmettre aux opérateurs l'ensemble des informations participants à la démarche de prévention du risque amiante

PUBLIC CIBLE

Tout travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution de travaux, mettre en œuvre le mode opératoire. Dans le cadre de son activité professionnelle, l'encadrant de chantier est amené sous la responsabilité de l'encadrement technique à :

- Préserver la santé, assurer la sécurité des travailleurs ;
- Mettre en œuvre l'organisation prévue, maîtriser la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli de l'intervention ;
- En référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux

PREREQUIS

L'employeur fournit à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

METHODE PEDAGOGIQUE

Nous proposons une pédagogie de formation participative et basée sur l'alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation sur le terrain. Notre méthode pédagogique pragmatique et opérationnelle, repose sur l'analyse de situations de travail vécues et permet le transfert de compétences au fil des besoins.

Un livret de stage regroupant les divers thèmes abordés sera remis à chaque stagiaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporamas, documents papiers et numériques. Matériel spécifique pour les formations amiantes SS 4 (combinaisons, gants, masque Phantom, matériel pour confinement etc.)

MODALITE D'EVALUATION :

L'attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Pour cela nous appliquerons les modalités d'évaluation suivantes : Evaluation théorique par un QCM et évaluation pratique lors d'un « chantier école ».

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :

Feuille de présences signées par demi-journées, attestations de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage. Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra une attestation de compétence.

PROGRAMME :

(Programme détaillé page suivante)

ORGANISATION

	Formation Amiante sous-section 4 – Encadrant de chantier
Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels
Effectif	6 à 10 stagiaires
Durée	5 journées (35 heures)

Programme

Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

Caractéristiques et propriétés de l'amiante

Effets sur la santé

Effet synergique du tabagisme

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions

Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique

Niveaux d'exposition et niveaux d'empoussièrément

L'évaluation des risques

Les procédures et le mode opératoire

Notions de ventilation et d'aspiration

Méthodes de réduction des émissions de fibres d'amiante

Procédures spécifiques au type d'activité, de contrôle, de décontamination, d'entrée et de sortie de zone ...

Moyens techniques et matériels de ventilation et de captage des poussières à la source

Les équipements de protection collective

Les équipements de protection individuelle : Rôle, utilisation, limites

Gérer les situations d'urgence : Identification, préparation, information

Transmettre aux opérateurs l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention du risque amiante

Expliquer et faire appliquer le mode opératoire, les consignes, les procédures

Procédure de remontée des informations à l'encadrement (outil, contenu, structure du message...)

Traçabilité des opérations réalisées et des dysfonctionnements

Mise en application pratique

Evaluation des risques

Mise en œuvre des principes de prévention

Gérer l'élimination des déchets

Réagir en cas d'incident/accident

Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

Evaluation